

Demande pour l'ŒUVRE DE RECONNAISSANCE 2017

DAMES / HOMMES

(à biffer ce qui ne convient pas)

Les conditions requises pour l'obtention des différents degrés sont les suivants :

1er degré 10 années d'activités et avoir 25 ans accomplis le 1er septembre de l'année de la demande ;

2ème degré 20 années d'activité et avoir 35 ans accomplis le 1er septembre de l'année de la demande ;

3ème degré 30 années d'activité et avoir 45 ans accomplis le 1er septembre de l'année de la demande.

Seulement les années d'activité dans les sections FILLETTES / DAMES ainsi que la fonction dans le comité sont prises en considération.

Société _____

Code licence	Nom, prénom (nom de jeune fille)	Date de naissance	Degré	Observations

Les demandes doivent être remises à la FLGym avant le 1er décembre

Passé ce délai, plus aucune demande ne pourra être prise en considération.

le, _____

Nom, prénom, fonction et signature du responsable-club: